



## Est- ce que j'ai droit au chômage pour abandon de poste

Par **Romano**, le **15/01/2012** à **16:41**

Slit mon chef m'a fait croire que j'étais un mauvais élément alors que c'était faux. J'arrive plus à travailler avec lui et on est en conflit. J'ai reçu un recommandé pour un entretien avant sanction disciplinaire conduisant jusqu'au licenciement. Je suis démotivé et je ne vais plus au travail. Est- ce que je peut toucher le chômage si j'abandonne mon poste comme ça ? Merci

Par **Paul PERUISSET**, le **15/01/2012** à **19:49**

Bonjour,

Oui, vous aurez le droit au chômage si l'employeur vous licencie pour faute grave (abandon de poste) mais il peut aussi ne rien faire et laisser pourrir la situation. Par ailleurs, je ne comprend pas votre attitude puisqu'il envisage de vous licencier, alors laissez-le aller jusqu'au bout de la procédure. Il vous licenciera peut-être pour faute réelle et sérieuse, et vous aurez alors le droit à vos indemnités de licenciement.

Cordialement,  
Paul PÉRUISSET

Par **P.M.**, le **15/01/2012** à **20:04**

Bonjour,

J'ajoute qu'en plus, vous auriez peut-être matière à contester le licenciement alors que si c'est pour abandon de poste, cela serait vraisemblablement impossible...

Je vous conseillerais de vous faire assister lors de l'entretien préalable, de préférence par un représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...